



Commune de La Pesse
Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq mai courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h15), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h20), Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Jean-Christophe LEONARD à Claude MERCIER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT, adoptée avec 8 voix Pour

Ordre du jour :

- 1) Intervention du Groupe TETRAS JURA : Présentation du projet associatif 2023-2028
 - 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 1^{er} avril 2025
 - 3) Budget 413 : DM n°01/2025 : Révision de crédits pour l'intégration de la recette de la vente aux enchères du vide-relais.
 - 4) Convention d'entretien des espaces verts 2025
 - 5) SIVOS La Pesse/Les Bouchoux :
 - Désignation d'un nouveau délégué communal
 - Positionnement de la commune sur les compétences du syndicat en termes d'entretien des bâtiments
 - Suivi du PEDT (Projet Educatif Territorial) : Accueil périscolaire des FRANCAS du Jura
 - 6) CAF du Jura : Renouvellement de la Convention Territoire Globale
 - 7) Centre Village : Suivi du chantier
 - 8) Forêt comestible : Point de situation
 - 9) Expérimentation scolytes : Point de situation
 - 10) Zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du Massif Champfromier/Chalam : Point de situation
- Questions diverses
 - Courriers divers

1) Intervention du Groupe TETRAS JURA : Présentation du projet associatif 2023-2028 :

Monsieur le Maire explique aux conseillers la démarche du Groupe TETRAS JURA de venir présenter leurs actions, souvent méconnues ou mal interprétées. Madame Alexandra DEPRAZ, Directrice du Groupe TETRAS JURA, remercie la commune d'avoir accepté cette rencontre.

L'association a transmis un courrier à 180 communes environ. Elle espère que plusieurs accepteront de la recevoir. La Pesse est la première à s'être manifestée.

Un diaporama est projeté retraçant l'histoire de l'association créée en 1991 par un collectif de naturalistes rejoint par les Fédérations de Chasse du massif jurassien et l'ONF dans le but d'étudier les populations de tétraoninés (Grand Tétras, Gélinotte des bois). Chacun trouve un intérêt commun à la préservation de la faune et la forêt du massif.

Au fil des ans, l'association devient une structure officielle composée de scientifiques mais aussi de membres individuels, rassemblés en conseil d'administration pour définir les actions à mener.

Arrivées de Marie-Anne LE METAYER (19h15) et Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (19h20)

En 2015, le premier projet associatif voit le jour pour se concentrer sur la disparition du Grand Tétras dont la population a chuté de 700 dans les années 1970-80 à 280 individus en 2020. La complexité de son habitat nécessitant une forêt vaste et propice à sa reproduction lui a conféré une mauvaise réputation de par les contraintes environnementales mises en place pour sa préservation.

En 2023, les statuts de l'association sont modifiés et le nouveau projet collectif pour la période 2023-2028 est rédigé. L'action est désormais élargie à la biodiversité des forêts d'altitude jurassiennes, menacée par le changement climatique (manque de neige, dépérissement des forêts) et les changements d'utilisation des espaces naturels (impact du tourisme).

Les conseillers municipaux ont pu échanger à l'issue de la présentation :

- Faut-il réintroduire des individus pour sauver l'espèce de Grand Tétras ? Cela ne sauverait pas forcément l'espèce, car beaucoup d'autres paramètres entrent en compte. Il faut aussi se questionner si l'homme veut encore du Grand Tétras dans son environnement, et donc être prêt à faire ce qu'il faut pour le préserver.
- Est-ce que la zone de quiétude Champfromier/Chalam est une interdiction d'entrer dans le territoire du Grand Tétras ? Non, ce sont des préconisations à prendre en compte pour la cohabitation de l'homme avec l'oiseau pour sa survie.
- Qu'elle est le but de la convention Martel O'Coq signée avec la commune ? Il s'agit de la mise à disposition d'hectares sur des parcelles boisées communales pour permettre des expériences sur la gestion forestière. C'est un outil de travail pour les stagiaires accueillis chaque année par l'association pour faire des exercices sur le terrain.
- Les coupes massives de bois réalisées ces derniers mois ont-elles un impact sur le Grand Tétras ? Il faut distinguer les impacts selon le type de forêts coupées : les plantations n'offrent pas un habitat naturel propice et peuvent satisfaire certains besoins en bois, tandis que des coupes constatées sur des forêts plus en altitude et conduites en futaies jardinées sont plus critiques. Néanmoins, on peut déplorer les coupes rases d'anticipation réalisées alors que la forêt aurait pu se régénérer, et le manque de cadre réglementaire pour les exploitations sur des massifs inférieurs à 20Ha, pour lesquelles les propriétaires privés n'ont pas à formaliser un plan de gestion et ne sont pas soumis aux mêmes procédures. Le sujet de la sécurité des réseaux et des sentiers de randonnées est également soulevé, sachant que les propriétaires sont responsables des dégâts en cas de chutes d'arbres.

Pour terminer, Madame DEPRAZ rappelle l'exposition itinérante « Les forêts d'altitude, des forêts de liens » qui sera inaugurée samedi 17 mai aux Bouchoux et prendra la route de mai à septembre, avec une présence à La Pesse du 29 mai au 1^{er} juin sur le parking du télési.

Fin de l'intervention à 20h10. Les élus remercient Mme DEPRAZ pour cette rencontre.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 1^{er} avril 2025 :

Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, absente à cette date s'abstient. Ainsi, le Conseil Municipal **APPROUVE**, avec 9 voix Pour, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 1^{er} avril 2025 tel qu'il leur a été transmis.

3) Budget 413 – Décision modificative n°01/2025 : Révision de crédits pour l'intégration de la recette de la vente aux enchères du vide-relais – Délibération n°025/2025 :

Lors de la préparation du budget primitif 2025, les consignes de la DGFIP pour l'opération d'intégration de la recette de la vente aux enchères du vide-relais ont été mal comprises. En effet, la recette figurera bien en section de fonctionnement, mais le produit des cessions doit être constaté en section d'investissement. Il faut donc opérer une révision de crédits pour inscrire la somme de 6 040 € au chapitre 024 – Produit des cessions. La décision modificative est détaillée comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	- 6 040.00 €
Recettes	775/77	Produits des cessions d'immobilisation	- 6 040.00 €

Section d'investissement

Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	- 6 040.00 €
Recettes	024	Produits des cessions	+ 6 040.00 €

Sur ces éléments le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** la DM n°01/2025 ci-dessus.

4) Convention d'entretien des espaces verts 2025 – Délibération n°026/2025 :

Monsieur Victor PROST, prestataire privé, a informé la commune d'une réorganisation de ses activités, mais souhaite toutefois conserver l'entretien des espaces verts de la commune. Il informe en outre être assujéti à la TVA au taux de 20%, et confirme maintenir les tarifs en vigueur pour ne pas créer une hausse trop importante de tarifs.

Il est convenu de garantir le même nombre de prestations que l'an passé, mais en modifiant certaines façons de faire : limiter le ramassage du gazon lorsque cela est possible, juger les besoins en fonction de la météo (repousse rapide ou sécheresse).

Marie-Anne LE METAYER ne prend pas part au vote.

Ainsi le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE** les tarifs horaires de l'artisan Victor PROST, soit 50 € HT pour la tonte et 40 € HT pour le débroussaillage, **APPROUVE** les tarifs au passage soit 100 € HT pour le cimetière et 60 € HT pour le hameau L'Embossieux/entrées Village, **AUTORISE** le Maire à signer la convention 2025.

5) SIVOS La Pesse/Les Bouchoux :

a/ Désignation d'un nouveau délégué communal – Délibération n°027/2025 :

Suite à la démission de Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Présidente du SIVOS La Pesse/Les Bouchoux, les élus doivent désigner un nouveau délégué communal pour le syndicat. Monsieur le Maire remercie à nouveau Caroline pour le travail réalisé depuis sa prise de fonction en mai 2023.

Celle-ci présente un récapitulatif des actions menées :

- Projet d'amélioration des accueils périscolaires : évolutions des garderies-cantines en accueil de loisirs agréés. Les services ont été confiés aux Francas du Jura. Ils ont été déclarés auprès des instances de l'enfance et sont donc soumis à la réglementation PMI et J&S. De même une convention CAF est active (subvention au fonctionnement et subvention aux investissements) : un projet de réaménagement des espaces périscolaires a d'ailleurs reçu un avis favorable et ceux-ci vont être réorganisés (coin lecture, coin jeux...).

- L'accompagnement au bus a été revu de sorte que les enfants soient tous accompagnés et correctement acheminés.
- Seul un agent a souhaité un contrat Francas (conditions d'embauche plus intéressantes). Les autres agents SIVOS restent salariés du SIVOS et ont été mis à disposition des Francas. Cela signifie que le management administratif et juridique reste à charge des élus. La mise à disposition a globalement donné satisfaction. Toutefois, cette gestion du personnel est parfois compliquée : des remontées des prestataires du SIVOS (1001 repas, Francas...) vont nécessiter des actions managériales délicates. Caroline AUGE-CHEVASSUS ayant un enfant scolarisé dans le RPI, a donc un double statut et ne peut pas agir librement. Elle estime devoir quitter les fonctions de présidente. De plus, le sujet fait débat au sein du CS. Elle espère que les décisions qui seront prises par le futur CS verront le maintien de l'accueil de loisirs agréé.
- Enfin la charge de travail au SIVOS est importante pour la présidente, ses nouvelles missions professionnelles ne lui permettent plus d'assurer la fonction décevement.

Jean-Christophe LEONARD a fait savoir au Maire qu'il candidate pour la place de délégué titulaire laissée vacante. Il ne prend part au vote.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, les délégués au SIVOS La Pesse / Les Bouchoux suivants :

Titulaires	Suppléant
Julien CARNOT Jean-Christophe LEONARD	Audrey GRANDCLEMENT

b/ Positionnement de la commune sur les compétences du syndicat en termes d'entretien des bâtiments :

Les statuts du syndicat ne sont pas clairs sur le sujet du financement de l'entretien et autres travaux de rénovation des bâtiments scolaires.

Une partie des bâtiments avait été financé par les communes (avant la création du SIVOS), une autre partie a été financé conjointement sur des montants très hétérogènes entre les 2 sites. De plus les normes sont différentes entre les 2 sites (PMI vs J&S). Les enfants des 2 communes se mélangent sur les 2 sites et la solidarité dans le financement de l'entretien serait pertinente. Toutefois, la propriété revient aux communes. La toiture de la maternelle à l'origine financée conjointement a finalement été réparée par la commune et non le SIVOS, faute de positionnement clair. La charge de travail qui pèse sur le SIVOS est importante et la capacité à entretenir des bâtiments est faible. La disponibilité des employés communaux pour l'entretien des locaux est nécessaire, faute de personnel suffisant au SIVOS. Toutefois leurs employeurs restent les communes. Finalement, ne faudrait-il pas proposer l'entretien des locaux par les communes ? Quid du financement ?

Les conseillers municipaux sont d'accord avec ce diagnostic et feront une proposition d'interprétation partagée des statuts à l'attention de la commune des Bouchoux, leur modification étant une procédure lourde.

c/ Suivi du PEDT (Projet Educatif Territorial) :

Un comité de suivi PEDT La Pesse Les Bouchoux a eu lieu le 28/03/2025. Un bilan sur le déploiement de l'ALSH a été réalisée par les différentes parties. Les résultats sont satisfaisants. Le PEDT permet d'établir un projet éducatif faisant le lien entre le scolaire et le périscolaire. Des discussions ont eu lieu concernant les projets et actions à conduire. Le comité de pilotage avec Le SIVOS des Moussières est à venir.

Le PEDT complète ainsi le TER (Territoire Educatif Rural, géré par l'IEN) qui regroupe les 4 écoles de Septmoncel, Les Moussières, La Pesse et Les Bouchoux. Un TER a été mis en place sur le Haut Jura regroupant les écoles à faibles effectifs ou isolées ou faible ouverture sur le monde ou faible taux de réussite ou ambition scolaire (poursuite après Bac). L'objectif est de créer de l'émulation, de l'entraide et de mutualiser des moyens pour faire découvrir d'autres horizons aux enfants. C'est ainsi que plusieurs projets sont nés autour du cirque, du concert de Pito'Chat, du

voyage au bord de la mer et du projet Robot et Intelligence Artificielle. On peut saluer la bonne participation de la directrice de l'école de La Pesse, Coline Antoni, au sein du TER et ainsi des nombreux projets proposés aux enfants.

6) CAF du Jura : Renouvellement de la Convention Territoire Globale (CTG) :

La Convention Territoire Globale 2021-2025 de la CAF a été signée par plusieurs communes et syndicats de la communauté de communes (définition : définir un cadre politique de développement des territoires ; renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire).

Le SIVOS est bénéficiaire du subventionnement de la CAF pour le financement de son accueil de loisirs, permettant aux familles de prétendre à des aides fiscales aux modes de garde, permettant de pérenniser l'offre péri et extrascolaire. Le renouvellement de la convention pour la période 2026-2030 est en cours. Caroline AUGÉ-CHEVASSUS insiste sur l'importance d'inscrire le périscolaire, l'extrascolaire et la petite-enfance.

La commune avait inscrit des actions en matière d'accessibilité et de logement, mais aucune n'a pu être lancée. Faudra-t-il inscrire un projet de MAM (Maison d'Assistants Maternels) sur le territoire ? Ce travail est à mener en amont des élections municipales pour être approuvé en décembre 2025. C'est le SIVOS qui est en charge de ce travail en ce qui concerne le péri et l'extrascolaire.

7) Centre Village : Suivi du chantier :

Tout d'abord, Monsieur le Maire informe que la commission DETR étudiera le dossier de demande de subvention le 6 juin prochain. D'ici là, il conviendra de relancer le Département pour connaître la date de sa décision. Pour rappel, FEADER se positionnera ensuite et en fonction de ce qui aura été alloué par les autres financeurs. Le dossier d'aide de l'Agence de l'Eau pour les aménagements extérieurs sera déposé dans la semaine, d'après les éléments fournis par la maîtrise d'œuvre. L'office du tourisme a ouvert ce jour dans son local provisoire du bâtiment Centre Commercial. Sur ce sujet, Monsieur le Maire a présenté ses excuses lors de l'assemblée générale de la copropriété, dont certains propriétaires s'inquiètent de voir cohabiter cette activité dans l'immeuble. L'urgence de trouver une solution pour maintenir le bureau d'information a nécessité d'agir vite.

Concernant les travaux de démolition, la commune attend toujours l'intervention d'ENEDIS pour le débranchement électrique. Le planning de construction est pour l'instant suspendu.

La deuxième réunion de chantier a eu lieu le 6 mai. Le sujet de la « base vie » (3 bungalows pour les ouvriers du chantier) a été traité. Celle-ci sera installée sur l'espace aire de jeux, qui va être fermée étant dans la zone des travaux d'aménagement. Elle sera raccordée à l'eau et l'électricité comme demandé.

Audrey GRANDCLEMENT sera la conseillère référente de la commune pendant les réunions de chantier, dont la présence est nécessaire lors de prises de décision.

8) Forêt comestible : Point de situation :

Le CPIE a transmis le dossier de demande de subvention et a assisté la commune pour son dépôt au titre du dispositif ENVI de la Région. Le plan de financement s'élève à 10 000 € de travaux d'ingénierie, dont 8 000 € pourraient être alloués sur cette aide. La décision sera rendue en juin.

9) Expérimentation scolytes : Point de situation – Délibération n°028/2025 :

Une réunion est prévue ce jeudi 15 mai à Choux en présence des services de l'Etat. Lors du COPIL réuni fin avril, le garde-forestier a annoncé la possibilité de renouveler l'engagement des bûcherons pour l'abattage de 200 m³, permettant d'envisager une 3^{ème} année d'expérimentation.

Toutefois, les élus déplorent que leur courrier d'octobre 2024 soit resté sans réponse de la Sous-Préfète, montrant un faible soutien scientifique et financier de l'État sur ce sujet, alors qu'il s'agit de la seule expérimentation en cours sur cet enjeu.

La commune de La Pesse est prête à reconduire l'expérimentation, sachant que les ventes de bois scolytés ont financé la part restant à la commune. Les 2 autres communes n'ont pas encore acté leur souhait de poursuivre, dans l'attente de la décision de l'Etat.

Actuellement, l'activité des scolytes a débuté dans la Forêt du Risoux et sur nos massifs, montrant encore beaucoup de population. L'ONF propose donc de se concentrer sur les parcelles les plus hautes en altitude et sur des sols encore propices à l'épicéa à moyen terme afin de les protéger au mieux.

Si le financement est reconduit, La Pesse sera porteuse du projet pour les 3 communes. Le coût prévisionnel serait de 4 000 € à répartir entre les communes, différentes options étant à l'étude pour limiter leur prise de risque individuelle. Monsieur le Maire propose de prendre une décision de principe pour montrer la volonté de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'accord de principe de reconduire l'expérimentation de lutte contre les scolytes en 2025.

10) Zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du Massif Champfromier/Chalam : **Point de situation – Délibération n°029/2025 :**

Suite aux inquiétudes de la population, les maires concernés (Champfromier, Giron, Montanges et La Pesse) ont organisé une réunion d'information le 14 avril dernier, en présence de Madame la Sous-Préfète de Nantua. 120 personnes étaient présentes. La Sous-Préfète a rappelé le cadre, expliquant qu'il s'agit bien de préconisations et non d'interdictions. Les débats étaient intéressants, même si l'ambiance restait tendue. Certains craignaient la fermeture de la route des Avalanches, ce qui n'est pas le cas.

Marie-Anne LE METAYER a ensuite assisté au COPIL organisé le 16 avril. Les réflexions avancent sur la signalisation préventive à mettre en place, la communication à faire auprès de la population, le nouveau tracé des pistes de ski nordique à Giron, les barrières à installer pour matérialiser l'entrée dans une zone protégée, la gestion du tourisme 4 saisons, ... Cette démarche sera peut-être prise en modèle dans d'autres massifs montagneux.

Ce travail a mené à la rédaction d'un nouveau document. Pour mémoire, le conseil municipal avait validé la charte d'engagement établie en octobre 2023. Il s'agit dorénavant d'un acte d'engagement, pour lequel Monsieur le Maire demande l'approbation des élus.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 1 voix Contre et 9 Pour, **VALIDE** l'acte d'engagement zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du Massif de Champfromier/Chalam, **AUTORISE** le Maire à signer le document.

Questions diverses

- L'R de La Pesse : Une nouvelle édition prévue pour distribution au prochain conseil municipal. Prévoir les articles avant le 06 juin

- Journée citoyenne : Il est prévu de repeindre les toilettes publiques, réaliser la peinture du parcellaire en forêt, nettoyer les abords du village, démousser la cour de la mairie

- Urbanisme : Modification du PLU de La Pesse : L'enquête publique s'est terminée le 4 avril. La commune attend le rapport du commissaire enquêteur. Le service ADS a fait une réponse circonstanciée à chaque contribuable. Les avis de l'État et des personnes publiques associées sont globalement favorables, mais malgré la trajectoire vertueuse qu'elles saluent, elles remarquent concernant la ZA du Sarnasson, que l'extension de la zone artisanale n'est pas prévue par le Scot dans un village rural. Néanmoins, des échanges sont en cours avec les services de l'Etat pour

maintenir ce classement. La communauté de communes prévoit de redistribuer les espaces économiques dans le PLUi. Cet espace pourra donc être réintégré dans le zonage du PLUi. Concernant les zones urbaniser (AU), il y aurait 2 600 m² en trop par rapport l'enveloppe constructible définie par le SCOT. Il conviendrait d'affiner le tracé des zones pour ne plus y inclure des parties de terrain compliquées à urbaniser, sachant que cela pourrait se faire dans le PLUI. À ce jour, la commune a un potentiel de 37 habitations à construire. Des discussions sont en cours avec la communauté de communes quant à la possibilité d'intégrer au PLU ou au PLUi une nouvelle disposition législative permettant de réserver les constructions d'habitations nouvelles à de la résidence principale.

PLUi Haut-Jura Saint-Claude : L'élaboration avance. Les prochains ateliers fixés à début juin seront dédiés au plan de zonage. Actuellement, les premières synthèses à l'échelon intercommunal des demandes communales sont encourageantes, l'articulation des projets se fait dans une bonne entente. Des nouveaux ateliers ouverts au public se tiendront à l'automne.

- Centre de Loisirs FRANCAS du Jura : La commune a été sollicitée pour accueillir des minicamps à l'attention des enfants de 3 à 5 ans cet été. Le séjour nommé « P'tites bêtes » (observation des insectes et autres) se tiendrait sur la commune avec l'utilisation des locaux du périscolaire. Les FRANCAS ont le matériel nécessaire pour installer des douches temporaires et organiser les nuitées. La commune soutient ce projet auquel Monsieur le Maire donnera une réponse favorable.

- Abri à vélos : La communauté de communes souhaite installer un abri à vélos aux abords du Relais Santé pour inciter à la mobilité douce. La commune a étudié l'endroit le plus adapté qui sera en limite du parking pour ne pas gêner la circulation et le déneigement. Monsieur le Maire répondra favorablement et transmettra un plan d'implantation.

- Projet d'ASA du Reculet : Les propriétaires ont décidé d'abandonner le projet d'ASA. Ils prévoient de créer une association syndicale libre pour gérer le sujet de la desserte forestière et la valorisation du patrimoine. La délibération prise par la commune concernant le financement de 20 000 € pour la réfection de la voie est donc caduque. La position de la commune sur l'avenir de la voie communale n°5 sera débattue au prochain conseil municipal.

- Projet artisanal ZA Nord : Victor PROST (paysagiste), Theo MAZZETTI (aéro-gommage), Arnaud PASSERAT (couvreur menuisier) et Pierre ROSSERO (couvreur charpentier) ont présenté un projet d'installation d'un hangar métallique pour leurs activités. Ils souhaitent s'implanter sur le terrain derrière les locaux artisanaux de la commune. La commission STU doit s'emparer du sujet pour réfléchir aux possibilités techniques et contractuelles d'ici le prochain conseil. Monsieur le Maire demande de fixer une date de réunion. Celle-ci est programmée au mardi 20 mai à 19h30.

- Projet de fabrication de produits phytosanitaires : Virginie PELLET recherche un local pour produire ses produits qui serviront à l'agriculture, elle-même a obtenu le statut d'activité agricole. Les Salaisons du Chalam ont donné leur accord pour mettre à disposition l'espace des caves de la Fruitière. Monsieur le Maire a donné son accord en tant que propriétaire des murs. Elle doit aussi installer un container servant pour la macération, elle a donc questionné la GAEC du Coinchet. Si le projet voit le jour, elle devra déposer une autorisation d'urbanisme.

- Commission Nordique : Audrey GRANDCLEMENT a réuni la commission le 6 mai pour travailler sur l'amélioration du domaine et aider la communauté de communes dans la gestion de l'espace.

- Association du GET : Les membres ont décidé le 5 mai de dissoudre l'association des acteurs économiques de la commune.

Prochain conseil municipal le mardi 17 juin 2025 à 19h30

Fin de la séance à 21H45

Délibérations du conseil municipal du lundi 12 mai 2025 :

- 025/2025 : Budget 413 : DM n°01/2025 : Révision de crédits pour l'intégration de la recette de la vente aux enchères du vide-relais.
- 026/2025 : Convention d'entretien des espaces verts 2025 avec le prestataire privé Victor PROST
- 027/2025 : SIVOS La Pesse/Les Bouchoux : Désignation d'un nouveau délégué communal
- 028/2025 : Lutte contre les scolytes : Accord de principe pour la reconduction de l'expérimentation en 2025
- 029/2025 : Zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du Massif Champfromier/Chalam : Validation de l'acte d'engagement

Le secrétaire de séance



Le Maire

